

**Procédure pour faire acte de candidatures pour rejoindre le CLM en
Parcours spécifique « accès santé » (PASS) ou en Licence avec
une option « accès santé » (L.AS)**

Tu souhaites exercer une profession de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, kinésithérapie) et tu envisages de t'inscrire à Marseille en PASS ou en L.AS.

Dans cette perspective, tu désires rejoindre le Centre Laennec Marseille. N'hésite pas à consulter et/ou à télécharger la charte des étudiants de première année du CLM. Cela te donnera une idée de ce que le CLM pourra t'offrir et ce qu'il attendra de toi, si tu es accepté(e).

Le processus de candidature comporte plusieurs phases :

- 1- Les candidatures sont ouvertes aux lycéens de Terminale Générale. Le CLM reçoit uniquement les candidats désireux de poursuivre des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie, de maïeutique et de kinésithérapie.
- 2- L'ouverture des dépôts de candidatures intervient le 2 janvier 2023 sur notre site « laennec-marseille.fr ». Chaque candidat renseigne un formulaire en ligne et règle des frais de dossier de 30 € non remboursables. La clôture des candidatures est fixée au 15 février 2023.
- 3- Le candidat recevra une première réponse qui l'invitera à envoyer (lettre suivie) ou déposer au CLM — 205, rue Sainte Cécile - 13005 MARSEILLE —, dans un délai de dix jours ouvrables, un dossier comprenant :
 - a. les bulletins scolaires de l'année de Première,
 - b. le bulletin du premier trimestre de l'année de Terminale,
 - c. une lettre de motivation personnelle (version manuscrite),
 - d. une photo d'identité,
- 4- Le dossier est étudié. Le candidat reçoit une réponse au plus tard fin février :
 - a. soit sa candidature est finalement rejetée,
 - b. soit, le candidat est convoqué à un entretien avec le directeur du CLM.
- 5- À la suite de l'entretien, une réponse lui est donnée courant mars :
 - a. soit le candidat n'est pas admis ;
 - b. soit le candidat est accepté et est invité à venir finaliser son inscription ;
 - c. soit le candidat est placé en liste d'attente.
- 6- Le candidat accepté finalise son inscription en ligne par le renseignement d'un formulaire et le règlement de 40 euros d'adhésion à l'Association Centre Laennec Marseille et de 1650€ de frais d'étude (arrhes de 200€ non remboursables)
NB : Les boursiers bénéficient, sur présentation d'un justificatif, de réductions importantes : la grille tarifaire sera consultable bientôt sur le site internet du CLM.
- 7- Les candidats admis qui le souhaitent peuvent alors postuler pour la résidence du CLM (28 chambres)
- 8- En fonction de la réponse de « Parcours Sup », (PASS ou L.AS) le candidat bénéficiera d'un parcours adapté.
- 9- Prévoir deux journées de méthodologie sur début juillet ou fin août.

Version du 26 octobre 2022